

Luxembourg, le 18 mai 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale, concernant l'établissement d'une carte sanitaire informatisée :

*« Avec l'émergence des nouvelles technologies de communication et de documentation, le patient est en droit d'espérer un système de santé transparent, efficace et personnalisé.*

*Dans le contexte d'un excédent budgétaire de la CNS, et tout en nous référant aux conclusions du rapport « Lenz », nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé et à Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale :*

- 1. À l'ère du numérique, les Ministres accordent-ils une priorité à l'établissement d'une carte sanitaire informatisée ?*
- 2. Dans l'affirmative, ne serait-il pas opportun, à l'instar de l'exemple allemand, d'encourager les médecins, les médecins-dentistes, et autres prestataires de santé, tant hospitaliers que libéraux, de se connecter à un réseau collectif afin de recourir systématiquement aux données nécessaires à l'établissement d'une carte sanitaire informatisée ?*
- 3. Le cas échéant, dans quel délai une telle carte sanitaire pourrait être mise en place ?*
- 4. Les Ministres envisagent-ils de subventionner, par le biais de la CNS, les investissements nécessaires ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

Alexander KRIEPS  
Député

Gusty GRAAS  
Député

Edy MERTENS  
Député

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu